Etablissement prévisionnel de son plan de fumure

OBJECTIFS

Apprendre à faire son propre plan de fumure lorsque l'on est en zones vulnérables.

ENJEUX

Respect des directives nitrates.

CONTENU

Pouvoir connaitre la règlementation en vigueur ; Savoir estimer son reliquat sur cultures d'hiver et de printemps ; Être capable d'appliquer les méthodes de raisonnement ci-dessus ; Être en mesure de comprendre les éléments de calcul du bilan azoté ; Savoir s'approprier les modalités de calcul ; être capable de suivre la réalisation de son plan de fumure.

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ADEAR Tarn

DURÉE : 2 jour(s)

TARIFS

Adhérent	**70 €**
Non adhérent	**70 €**

Finançable par le fond de formation Vivea

ATTESTATION

Remise en fin de formation

NOTE : repas à apporter en ces temps de pandémie.

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
01/12/2020	Centre Paroissial de Réalmont 81120 Tarn	Cécile Riondé de la chambre d'agriculture du Tarn.

THÈMES

Réfléchir à ses pratiques

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)